



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 75119

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la réglementation régissant le dispositif Scellier. Elle nécessite en effet, pour une commune située dans la zone C, la demande par le maire d'un agrément motivé au ministre du logement. Cette disposition pose donc problème dans les départements, comme dans le sud, où la demande de logements est largement supérieure à l'offre. C'est pourquoi il serait utile d'étudier la possibilité de modifier l'article concerné du code général des impôts, pour qu'un département dans son ensemble soit inclus au lieu d'une demande formulée par chaque commune. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75119

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3570

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)